

3^e Division.

Paris, le 30 Germinal an III de la République française.

Bureau
des 3^e Arts.

Réponse à
Lettre d Gal

Enregistrement
à l'arrivée N^o 427
au Départ N^o 43

Je m'ai en répondre

Le Ministre de l'Intérieur,

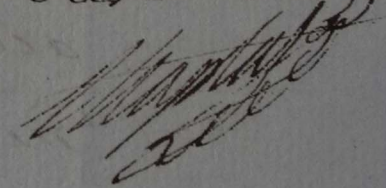
Au Citoyen Susie.

Il jouira du traite
ment de retraite ac-
cordé à chaque ad-
ministrateur réformé
du musée lorsqu'il
aura cessé d'être
Directeur de l'École
Fais à Rome.

Vous réclamez, Citoyen, en qualité
d'administrateur réformé du
musée Central des Arts, le même
traitement de retraite qui a été
accordé à vos collègues; votre
demande est juste, mais comme
cette place d'administrateur ne
vous avait été conférée que pour

243 bis

en jouir à votre retour, ce ne peut
 être aussi qu'à votre retour, c'est à dire,
 lorsque vous ne serez plus Directeur
 de l'École Française à Rome, que
 vous jouirez du traitement de
 réforme que le gouvernement a bien
 voulu accorder à chaque adminis-
 trateur réformé du Musée; vous
 sentirez vous même la justice de
 cette décision.

Je vous salue.




1774

3^e D

Messieurs
Directeurs de l'école française
des Beaux-arts.

A Rome

Poste de l'intérieur

